Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20261104-DAJ-DEC-26-331-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/11/2026
Publication : 06/11/2026

BERNAY
LA VILLE

DECISION N° 194-2026

portant validation de l'offre de la société Viafrance pour la construction d'un parking

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée,
Considérant que l'offre de la société Viafrance est économiquement la plus avantageuse,
Considérant qu'il convient de signer le marché

DECIDE :

De valider l'offre de la société Viafrance pour la construction d'un parking rue des Anciens combattants en Indochine pour un montant de 62 493,07 € HT

signé électroniquement le 03/11/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen – dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.